

RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
RÉUNION DU CONSEIL CONSULTATIF DE L'ACCESSIBILITÉ
JEUDI 10 FÉVRIER 2022
DE 10 H À MIDI
(FORUM EN LIGNE)

Présences : John Graham (président), Scott Jocelyn, Kelly Cook, Laurel Repski, Brad Robertson, Josh Watt, Dianna Scarth, Kris Cowley, Philip Rizcallah et Maggie Saunders (Normes d'accessibilité Canada), et Emily Walker, Yutta Fricke et Colleen Watters (Bureau de l'accessibilité du Manitoba)

Absences : Aucune

Résumé :

Le président souhaite la bienvenue à tous les participants à la réunion. Le Conseil ne s'est pas réuni en janvier 2022, car il n'y avait pas de points urgents à l'ordre du jour. Le président souligne certaines des initiatives intéressantes mises en œuvre au Manitoba pour promouvoir l'accessibilité, notamment le lancement du Fonds pour l'accessibilité du Manitoba. Il présente ensuite Philip Rizcallah et Maggie Saunders, de Normes d'accessibilité Canada, qui font une présentation sur les normes d'accessibilité régies par la Loi canadienne sur l'accessibilité et sur les initiatives de recherche et de promotion de l'accessibilité menées par leur organisme. Cette présentation est suivie d'une période de questions et de discussion. Les membres du Conseil sont invités à soumettre des suggestions de sujets de recherche à Normes d'accessibilité Canada. Le Bureau et Normes d'accessibilité Canada tiennent des réunions mensuelles, et les membres du Conseil sont invités à leur soumettre des questions à aborder.

Yutta Fricke, directrice générale du Bureau, fait le point sur le Fonds pour l'accessibilité du Manitoba. Elle passe en revue les lignes directrices du Fonds et souligne que le Bureau lancera le Fonds le 14 février 2022, afin d'éviter la période d'interdiction de communication associée aux élections. Un aperçu de la demande de financement au titre du Fonds sera publié lundi sur [AccessibiliteMB.ca](https://www.accessibiliteMB.ca). Ce document donnera un aperçu du Fonds et des étapes à suivre pour remplir un formulaire de demande. La demande proprement dite, la foire aux questions, le glossaire ainsi que les lignes directrices relatives à la production de rapports et à la présentation des demandes seront publiés le 1^{er} mars, lorsque la période de demande débutera. La date limite pour soumettre une demande est le 15 avril 2022. Le Bureau tiendra un webinaire le 9 mars pour fournir des conseils aux organismes et répondre à leurs questions. Comme M^{me} Fricke prendra sa retraite le 31 mars 2022, elle remercie le Conseil pour son soutien.

La secrétaire fait ensuite le point sur l'élaboration des normes et indique qu'elle est membre de l'équipe chargée de mettre en œuvre les recommandations du Conseil issues de l'Examen de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle, et que le travail avance bien. Elle fournit également des renseignements sur un éventuel nouveau membre du Conseil.

Mesure à prendre : Le Bureau veillera à ce que la vidéo de formation du webinaire du 9 mars sur le Fonds soit envoyée à l'Association des municipalités du Manitoba et à chaque municipalité.

Le calendrier des réunions du Conseil pour 2022 est le suivant :

- 14 avril
- 11 mai
- 8 juin
- 14 septembre
- 13 octobre
- 10 novembre
- 8 décembre

La séance est levée à 11 h 52.